

LANDEVENNEC



BULLETIN du

SYNDICAT d'INITIATIVE



Restauration d'un ex-voto de l'église - Joseph et Fanchig LE GALL - 1921

N° 6 JUIN 1984

EN BREF...

LES FETES DE L'ETE :

- 8 juillet : Kermesse,
- 14 juillet : Feu d'artifice à Port-Maria,
- 22 juillet : Semi-marathon,
- 4 août : Concert Paul KUENTZ à l'Abbaye,
- 5 août : Funambules,
- 19 août : Fête des Hortensias.

Mentionnons également chez nos amis d'ARGOL, les 11 juillet et 11 août, deux spectacles Son et Lumière dans le cadre de l'enclos paroissial sur le thème de la légende de la ville d'YS.

LA PHOTO MYSTERE DU BULLETIN N°5 :

Bon nombre d'entre-vous ont certainement reconnu ce jeune homme au char à banc, notre sympathique Yves LE BRETON de la Forêt tenant dans ses bras l'un de ses neveux.

LES PHOTOS DE CE BULLETIN :

L'illustration du présent bulletin a été réalisée grâce aux photographies prêtées par Monsieur le Recteur et Jean-Noël EON. Nous les remercions vivement.

LES VITRAUX DU FOLGOAT :

En août 1983, une kermesse fût organisée pour financer le remplacement des vitraux de la chapelle du Folgoat, brisés par vandalisme.

La restauration primitivement confiée à Monsieur SCAVINER, maître-verrier à PONT-AVEN fût finalement exécutée dans le même esprit par Alain GRALL de GUENGAT, M. SCAVINER ayant connu des problèmes de santé lui interdisant tout travail. Mr RAOUL, forgeron à Tal-ar-Groas (Crozon) installa ensuite les protections.

Le vitrail se trouvant derrière l'autel reprend la légende de Salaün ar Foll : l'arbre auquel il se balançait, l'Ave Maria qu'il chantait sans cesse, le Lys qui poussa sur sa tombe.

Signalons que l'autre vitrail a été remis dans ses dimensions primitives, auparavant cette ouverture était maçonnée dans sa partie inférieure sur environ 80 centimètres.

Les fonds restants après ces travaux ont été affectés à l'installation du chauffage dans l'église paroissiale.

VERS LE 1 500ème ANNIVERSAIRE DE L'ABBAYE (485-1985) :

Une souscription est ouverte pour les manifestations culturelles de l'an prochain. Dons à adresser à l'Abbaye.

DANSES BRETONNES :

Durant les vacances scolaires de Printemps, Loïc LE BRETON a organisé un stage de danses bretonnes, tous les soirs, pendant une semaine, à la maison communale.

Devant le succès obtenu, Loïc a décidé de récidiver en juillet et en août.

Pour tout renseignement : Loïc LE BRETON, la Forêt,
Téléphone : 27.76.18.

SOIREE DIAPO :

Le dernier samedi de mai, une cinquantaine de personnes se retrouvaient à la salle communale où Claude GOAVEC projetait et commentait (admirablement !) de magnifiques diapositives prises lors de séjours en Hollande, en Turquie, au Sénégal et au Mexique.

D'autres soirées du même genre sont envisagées.

LE "NOTRE-DAME DE RUMENGOL" :

Qui ne se souvient pas de voir le "Notre-Dame de Rumengol" passer au large de Landévennec, chargé de sable qu'il allait livrer à Port-Launay ?

Le navire est actuellement propriété de l'association "an Test" ("le témoin") dont les buts sont la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine maritime de la Rade de Brest.

Des gravures du bateau dessinées par Henry KERISIT sont en vente à la mairie au profit d'an Test (30 et 50 francs).

UN LIVRE DE NOTRE AMI MARCEL BUREL :

Après avoir publié un premier ouvrage sur le ROSCANVEL du début du siècle, Marcel BUREL récidive avec CAMARET : la pêche à la sardine et à la langouste, les chantiers de construction navale, les artistes, les écrivains...

CAMARET - Promenade dans le passé
Marcel BUREL

Illustrations de Bernard RIVIERE et Sylvie ROCHEREAU

En vente dans toute la Presqu'île ou chez l'auteur :

Marcel BUREL, Trevarguen, 29158 ROSCANVEL

DES BOULETS DE CANON AU SILLON DES ANGLAIS :

Le mois dernier, se promenant sur la grève du Sillon des Anglais, Jacques DANIEL (Belle-Vue) eut l'attention attirée par la couleur rouille d'un caillou.

Il s'agissait en réalité d'un bloc de petits graviers amalgamés par le maërl calcaire qui éclata très facilement laissant apparaître quatre boulets de canon en fonte magnifiquement conservés sous une gangue de 5 ou 6 cm d'épaisseur.

Trois boulets sont sensiblement identiques :
diamètre = 14 cm, poids = 11 kg, l'autre est plus important : diamètre = 16 cm, poids = 14,5 kg.

Les dimensions et la position de ces pièces pourraient laisser penser au 18^e siècle et à l'échouage ou au départ précipité d'un navire.

UN MEMENTO DU VACANCIER :

Le Syndicat d'Initiative distribuera gratuitement durant les mois de juillet et août un petit memento à l'usage des vacanciers avec une multitude de renseignements les plus divers.

LE S.I. A 30 ANS

Le samedi 9 janvier 1954,
MM KERREST, maire,
JAIN, président du S.I. de Crozon-Morgat,
BOUILLONNEC et VERDIER, membres du S.I. de Crozon-Morgat,
Mme CARN
M. MORETTI représentant MMes QUINAOU et TANGUY,
MM Henri LAURENT, Marcel LE DOARE, Hervé POSTIC, Louis TARIDEC,
Lucien LE GALL,

se réunissaient à la mairie en vue de créer le
"Syndicat d'Initiative de LANDEVENNEC".

Le premier bureau était composé de :

Président : Marcel le DOARE,
Vice-Président : Louis TARIDEC,
Secrétaire : Lucien LE GALL,
Trésorier : André MEROUR,
Trésorier-Adjoint: Henri LAURENT,

L'article 6 des statuts mentionnait que : "les dames peuvent faire partie du Syndicat " (sic ! il faut dire que le droit de vote ne fût accordé aux femmes qu'en 1945).

Pendant les 30 ans qui suivront, plusieurs présidents se succéderont avec toujours le même souci de la promotion touristique et de l'animation de la commune :

Marcel LE DOARE, Moulin-Mer,
Noël Kerdraon, Route-Neuve,
Louis TARIDEC, Bourg,
François LE STUM, Bourg, 1973 à 1977,
Jacques CAER, Gouéker, 1977 à 1984,
Roger LARS, Rangoulic, depuis 1984.

Mentionnons également que Madame Jeannette GOURMELON assure le secrétariat du Syndicat d'Initiative depuis 1959, c'est à dire 25 ans. Une belle preuve de fidélité et de dévouement.

L'actuel bureau du S.I. :

Roger LARS, Président,
Jacques DANIEL, Vice-Président,
Pierre TEFFO, Trésorier,
Jeannette GOURMELON, Secrétaire.

AVANT DE PRENDRE LA MER

Comme chaque année, l'été apporte son lot d'incidents de navigation, car la mer, même en zone d'estuaire comme à Landévennec, demeure un élément avec lequel on ne joue pas. C'est pourquoi les AFFAIRES MARITIMES vérifient avec de plus en plus de rigueur, la conformité des bateaux de plaisance avec les règles de sécurité et de navigation.

Cette réglementation devient, par nécessité, sans cesse plus contraignante et compliquée, et nous nous contenterons de rappeler ici les règles élémentaires applicables aux navires les plus fréquemment utilisés dans les eaux bordant notre commune.

REGLES APPLICABLES AUX EMBARCATIONS D'UNE LONGUEUR EGALE OU INFÉRIEURE A 5 METRES

1°) - Zone de navigation

Si vous possédez un dériveur léger ou une petite embarcation à moteur :

- Vous ne devez pas vous éloigner de plus de deux milles d'un abri,

- Vous devez naviguer de jour SEULEMENT.

Si vous possédez une embarcation de caractéristiques plus importantes (mais d'une longueur égale ou inférieure à 5 m.) :

Vous pouvez naviguer jusqu'à 5 milles d'un abri (cela couvre toute la rade de BREST).

2°) - Plaque signalétique

Une plaque signalétique doit obligatoirement être apposée à l'intérieur de ces embarcations par le constructeur ou l'importateur ; cette plaque doit indiquer notamment que l'embarcation est conforme aux dispositions du décret du 28 FEVRIER 1969, et de l'Arrêté du 27 MARS 1980 ; il est de votre intérêt de vérifier que cette plaque a bien été apposée.

3°) - Le matériel obligatoire à bord

	6e cat. ou petite embarcation à moteur	5e cat. voiliers autres que déri- veurs	5e cat. embarcations à moteur
- Un gilet ou une brassière de sauvetage par personne	X	X	X
- Une écope	X	X	X
- Une ligne de mouillage	X	X	X
- Deux avirons ou une paire de pagaies	X	X	X
- Trois feux rouges à main		X	X
- Une lampe étanche		X	X
- Un compas		X	X
- Corne de brume		X	X
- Feux de route (en cas de navigation nocturne seulement)		X	X
- Extincteur (en cas de moteur fixe)		X	X
- Dispositif de sécurité coupant l'alumage ou les gazs en cas d'éjection ou de malaise du pilote (moteurs de plus de 6 CV)	X		X
- Un chaumard et un taquet ou système équivalent permettant le remorquage + pour les embarcations pneumatiques un gonfleur	X	X	X

N.B. : Les feux, les brassières et l'extincteur doivent être d'un modèle approuvé (la mention doit figurer sur l'appareil).

X

X

X

Dans notre Région, la navigation est aussi synonyme de pêche. Il n'est donc pas inutile de rappeler à cet égard, quels sont les DROITS et DEVOIRS du pêcheur-plaisancier : SEULS les PLAISANCIERS possédant un titre de navigation peuvent pratiquer la pêche à l'aide d'engins dont la liste figure sur ce titre de navigation, à la condition expresse de ne pas vendre le poisson ainsi pêché. Les ENGINS AUTORISÉS sont les suivants :

- . Des lignes grées pour l'ensemble d'un maximum de 12 hameçons,
- . 2 palangres munies chacune de 30 hameçons au maximum,
- . 2 casiers à crustacés,

. 1 foëne,

. 1 épuisette ou salabre,

. 1 tramail d'une longueur maximale de 50 mètres dont l'utilisation est cependant interdite dans les estuaires et dans les eaux salées des fleuves et rivières affluant à la mer (par exemple, dans l'Aulne, cette autorisation s'arrête à la Rivière du Faou).

Le respect de ces quelques règles élémentaires n'est finalement pas une contrainte bien gênante, surtout en matière de sécurité, car il ne faut pas oublier qu'on ne prend pas seulement des risques pour soi-même, mais aussi pour ceux, qui, bénévoles ou non, ont pour mission de nous porter secours. Alors, faisons contre mauvaise fortune bon coeur ; profitons raisonnablement de l'incomparable plan d'eau de la Rade de Brest et des richesses naturelles qu'elle contient.

BON VENT A TOUS ET BONNES VACANCES

Hervé GRALL

Directeur du Port de Plaisance du
Moulin-Blanc à BREST

Président
de l'Association Avel Beg ar Ster-LANDEVENNEC

SEMI-MARATHON

Dimanche 22 juillet aura lieu le 2ème Semi-Marathon de LANDEVENNEC.

La course sera ouverte à toutes les personnes ayant 18 ans révolus.

Long de 21 Kms environ le parcours sera légèrement différent de celui de 1984. Les coureurs partiront à 16 heures de Port-Maria pour effectuer l'itinéraire suivant :

Port-Maria, place de la Mairie, Bellevue (par la D60), les Quatre Vents (par la D 60), Lannec Vras, Daoubors, le Loc'h, la Forêt, les Quatre Vents (par la VC 6 et la D 60), Lannec Vras, Daoubors, le Loc'h, la Forêt, Kerbéron, Port-Maria (par la D 60).

Trois postes de ravitaillement et d'épongeage ainsi que l'indication des temps de passage au 5^e, 10^e et 15^e Km sont prévus.

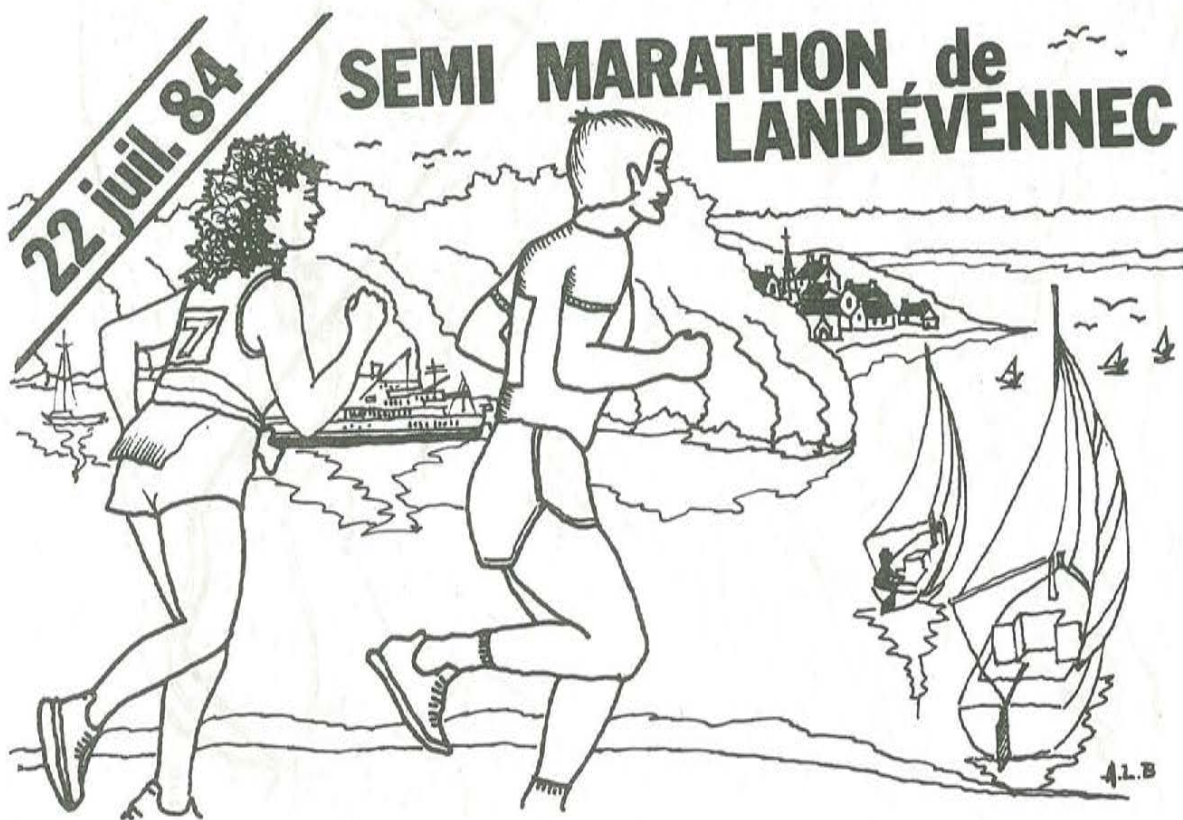
Classements-

- 1 classement toutes catégories confondues,
- 1 classement féminin,
- 1 classement vétéran.

Récompenses-

- 1 coupe au premier de chaque catégorie,
 - 1 cadeau au deuxième de chaque catégorie,
 - 1 carte illustrée à chaque arrivant,
- Une distribution de lots aura lieu après tirage au sort.

P. TEFFO



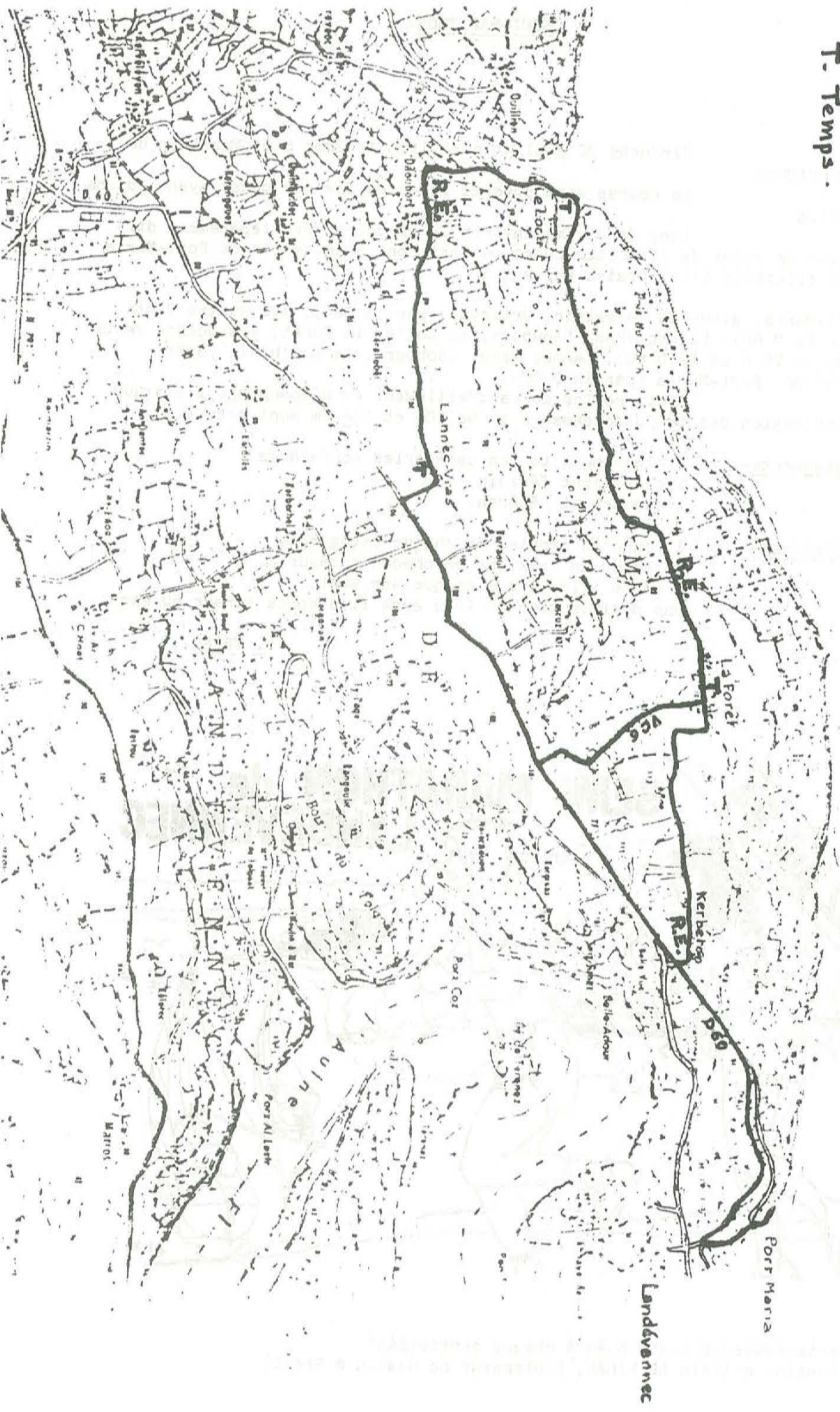
Carte-souvenir distribuée à chaque participant
(dessin) d'Alain LE BIHAN, professeur de dessin à Brest)

En gros trait le parcours du semi-marathon.

R. Ravitaillement.

É. Éponageage.

T. Temps.



LE RETABLE de L'EGLISE de LANDEVENNEC (17ème Siècle)
VU PAR L'UN DES ARTISTES CHARGES DE SA RESTAURATION

C'est un rétable du 17^e siècle, relativement petit et compact, mais formant cependant un ensemble harmonieux et très homogène.

Il se présente comme une architecture en trois registres superposés sur un premier niveau de soubassement.

Ce premier niveau servant d'assise à l'ensemble est un entablement épais, comportant une avancée centrale à trois pans, qui sont garnis, ainsi que les deux autres faces restantes, de rinceaux de lauriers et de chêne, et de trophées d'abondance en gerbes.

Le niveau principal est le plus haut. Il suit le plan du socle, l'avancée étant motivée par la présence du tabernacle. Chacun des cinq pans est garni d'une niche en plein - cintre encadrée par une retombée de guirlande de fruits et de fleurs, accotée de colonnes doublées à fût toscan et chapiteau corinthien, et d'une colonne torsée garnie de pampres et de grappes, en avant des deux toscanes. Sous chaque niche, sur le plan de frise du piédestal de colonne, une guirlande de fruits, sous la porte/niche du tabernacle, une tête d'angelot aux ailes déployées dans une retombée de tissu. Aux extrémités de l'ensemble, deux enroulés de spirale et de feuilles d'acanthé surmontés d'une tête d'ange ailée, dans l'esprit des attaques de rampe d'escalier de l'époque. Un entablement au larmier en denticules limite vers le haut ce niveau principal de niches, avec cependant un ressaut au-dessus du tabernacle.

Au-dessus des première et cinquième niche on trouve une autre niche de même dimension que celles du niveau principal, accotée de colonnes toscanes composites (comme en dessous) et de spirales, surmontée d'un fronton en retombée de tissu et d'un pot-à-feu, le tout prenant l'allure d'un pinacle triangulaire.

L'édifice central se continue au-dessus du tabernacle par un niveau de trois niches un peu plus hautes que celles des pinacles latéraux. Elles sont encadrées, comme au niveau principal, de retombées de guirlandes de fruits et de fleurs. Deux colonnes toscanes composites, disposées en épaisseur cette fois, séparent les trois plans et limitent le fond.

Le troisième et dernier niveau semble très bâtarde, car l'entablement à larmier denticulé qui reborde également ce deuxième niveau est couronné d'une galerie de fleurs de lys liées par leurs pédoncules, et ayant sans doute pour but de cacher la nudité des trois plans d'un socle en surélévation. Ce socle sert à faire décoller du plan du deuxième entablement un petit temple en demi hexagone composé de quatre colonnes toscanes pures coiffées d'un toit en forme d'abat-voix de chaire à prêcher, sculptée de feuilles d'acanthé. Un christ en gloire surmonte l'ensemble. Trois autres fleurs de lys trouvent place dans l'écart des colonnes du temple. Les niches abritent des statues de saints ; elles sont d'origine à quelques exceptions près.

Alors que tout le rétable est composé du meilleur chêne qui soit, le socle du temple et les fleurs de lys sont en sapin, et d'une autre facture, hélas... Si, esthétiquement, il me paraissait nécessaire de conserver cette surélévation au temple par rapport au second niveau, je trouve dommage qu'aient été conservées ces horribles fleurs de lys, lourdes et mal venues dans ce contexte si harmonieux. On peut d'ailleurs se demander qui en a eu l'idée saugrenue, car il ~~leur~~ suffi, à l'époque, de refaire les cabochons manquants qui certainement coiffaient ces colonnes (les emplacements de leurs tourillons étaient encore visibles avant la restauration) à l'identique de ceux qui subsistent au niveau principal. A mon sens, le temple devait servir de monstrance à un léger ostensor portatif, voire à la custode directement, les trois fleurs de lys n'avaient pas de raison de boucher ainsi la vue.

L'option choisie a été de laisser dans l'état, mais tel quel c'est un ensemble de qualité rare. Les anciennes polychromies décapées ont laissé voir un bois superbement travaillé, un coup de ciseau rapide, précis et délicat. Malgré la petite dimension des attributs, la sculpture est déliée, ouverte, nerveuse. C'est sûrement là l'oeuvre d'un riche compagnon.

André MIOSSEC

Restaurateur d'objets d'art
Doreur sur bois

PLOUGASTEL - DAOULAS

Chapelle Ste Blanche

A l'origine la chapelle ste Blanche a été édiflée au Pâl, face au front de mer et exposée aux vents de nord-ouest (probablement vers les propriétés le Gall - le St um).

En raison de son état délabré, les religieux de l'abbaye demandent en 1709, à l'évêché de Quimper l'autorisation de la reconstruire à la hauteur de l'abbaye en raison de la dévotion du peuple pour sainte Blanche.

L'autorisation sera accordée le 10 octobre 1712 par Charles Marie Duplessix d'Argentré.

Sur le plan joint la chapelle sainte Blanche pouvait se situer à l'origine au n° 10 et reconstruite au n° 6, vers l'entrée de l'abbaye.

A l'occasion de la vente des biens nationaux au cours de la révolution, il est fait état de la chapelle Blanche, en pierre de taille de 24 pieds de long, onze pieds de large et huit pieds de hauteur sous flèche, donnant au levant, midi et couchant sur les issues de la maison abbatiale et au nord sur un champ à François Salaun (probablement vers l'ancien cimetière).

JN. EON

- Archives Départementale,
- D'après notes abbé Kersalé.

Plan sans date (XVIII^e selon l'édifice vrai sans blanché)
 ne signature et ne produit par le not vers 1850



Plan de l'abbaye

LES TRAVAUX D'A. VINCENT
Ingénieur civil - propriétaire de l'Abbaye
Maire de LANDEVENNEC - 1834 - 1844

Les nombreux travaux d'A. VINCENT ont été couronnés
de succès :

- 5 médailles d'or, de vermeil, de bronze et deux mentions
honorables

- Agriculture - considérations - 1831
- Essai sur les prairies naturelles - concours - 1843
- Notice historique de LANDEVENNEC - 1847
- Les abeilles - 1848
- De l'influence de la première éducation de l'enfant
- concours
- Mémoire sur les ressources que présente la rade de
BREST et ses affluents, au point de vue agricole,
maritime, commercial - vers 1850
- Peut-on contraindre son voisin à faire une clôture
commune
- Les veillées à la ferme - concours vers 1850
- Note sur les avantages de la substitution de deux
hélices latérales et centrales à l'hélice à l'ar-
rière. 1857
- Réforme maritime - mémoire présenté à l'Empereur -
1859
- Moyens d'éviter les collisions en mer - vers 1860
- Défense des côtes - présenté le 24.09.44 à l'Aca-
démie des sciences (journal l'Océan du 16.04.1862)
- Notice sur l'huitre - 1863 - (journal bas-breton)
- Observations sur les parcs ou viviers - 1866
- Etude sur les varechs - concours 1868
- Recherche sur l'emploi des sels de soude et de
potasse dans l'agriculture vers 1868
- Mémoires - 1875
- etc....

J.N EON

PROMENADE A LANDEVENNEC

EN 1852

L'écho paroissial de BREST nous rapporte dans son numéro du 11 septembre 1932 le récit d'une promenade réalisée quatre-vingts ans plus tôt, en 1852, par un certain Chanoine SALUDEN.

Notre voyageur se trouve d'abord à RUMENGOL où il rencontre un ancien Recteur de LANDEVENNEC : "Auriez-vous jamais deviné que cet ecclésiastique si aimable est ce même curé bourru que FREMINVILLE (1) a mentionné comme tel en parlant de sa visite à Landévennec où le Recteur de Rumengol a été longtemps avant de venir dans sa paroisse actuelle. Nous avons vu aussi à Landévennec qu'il avait laissé à Landévennec une réputation de maussaderie peu commune. Pour LEMIERE et moi, nous ne pouvons en parler qu'avec éloge, mais il n'est pas rare qu'un homme ait deux réputations différentes, suivant qu'on l'a pris dans ses bons ou mauvais moments".

Après avoir pris congé du Recteur de RUMENGOL, le chanoine et son ami se dirigent vers LE FAOU.

"On nous indique le chemin qui mène au passage de Térénez où l'on trouve un bateau pour Landévennec, mais nous nous égarons et nous nous trouvons près de l'îlot d'Arun où est une poudrière. Des matelots de l'Etat qui sont venus transporter de la poudre veulent bien nous passer de l'autre côté dans le bateau du gardien absent ; nous les aidons à mettre la barque à flot et nous faisons ensemble une demi-lieue de mer, ne rencontrant en route qu'un bateau venant du Minou chargé de sable. Nos trois marins dont deux sont de PLOUGASTEL nous montrent le clocher de LOGONNA et nous abordons bientôt à la pointe de Landévennec, à quelques pas de l'église. Cette église et les maisons de Landévennec apparaissent au milieu de bouquets d'arbres . C'est charmant. Nous dînons et nous faisons une première visite à Mme DYEUVRE qui veut bien nous promettre de nous conduire le lendemain à l'abbaye.

L'église de Landévennec est ancienne, mais petite et son clocher en flèche est peu élevé. Trois petits navires sont suspendus à la voûte et des oeufs d'autruche au pied de chaque statue.

L'heure fixée pour notre promenade avec Mme DYEUVRE étant arrivée, nous descendons à la grève en prenant notre route à droite en passant derrière l'église, nous tournons la pointe de Landévennec et nous arrivons à un poste de douaniers. Là un homme seul a construit une cale de débarque-

ment ; c'est un douanier que nous trouvons la bêche à la main, defranchant un coin de terrain que Mr BAVAY, propriétaire de l'Abbaye, lui abandonna. En grimpant le coteau escarpé au pied duquel est ce poste, on jouit d'une vue délicieuse. Les sentiers où l'on marche sont tracés entre les bouquets de vieux houx entremêlés de rochers les plus pittoresques.

L'un de ces rochers, qui se dresse sur la hauteur est appelé "le moine" parce qu'il offre quelque ressemblance avec la figure humaine et qu'on le prendrait volontiers pour un vieillard vêtu d'un froc. Un autre rocher un peu plus creux et sur lequel on en voit un second qui surplombe passe pour avoir été la demeure d'un ermite. On montre aussi le roc qui lui servait de couche et aussi celui dont il s'était fait un prie-Dieu. A ses rochers et à ses houx que nous avons vus couverts de grosses baies rouges se mêlent des lumiers, des ajoncs, des genêts, des oliviers même, mais ceux-ci avant qu'ils puissent croître sont mangés par les troupeaux. Nous avons derrière nous la poudrière d'Arun, la rivière du Faou, Logonna, l'île ronde. A droite et en face, le village de Térénez, le moulin en mer à demi caché dans le feuillage, l'île Térénez, en mamelon, couverte de champs de blé et de bouquets d'arbres, la rivière de Chateaulin, entourée de montagnes couvertes de taillis. Nous voyons l'abbatiale, édifice moderne habité par M. BAVAY et qui n'a qu'un rez de chaussée, un entresol qui doit être fort bas d'étage et les mansardes. Ce qui reste du couvent est aussi habité. Dans la cour est un fort beau puits. Le propriétaire est absent avec sa fille dont on dit beaucoup de bien. Les ruines de l'église sont encore intéressantes ; on y retrouve le portail, le chœur, l'abside. Sous la chapelle latérale, à droite, en faisant face au chœur, entrée d'un caveau ou d'une chapelle souterraine, où l'on voit encore la place d'une tombe. Entre les murs presque entièrement écroulés du chœur sont deux statues en pierre, dont l'une est appelée Saint Guénolé. Elles proviennent sans doute de deux tombes d'abbé et d'évêque. Le dernier abbé de Landévennec (2) vivait encore au commencement de ce siècle. Les habitants de Landévennec, sommés de choisir entre leur église actuelle et celle de l'abbaye, choisirent la première bien que très inférieure à l'autre (3).

On nous montre le jeu de boules des bons pères. Ceux-ci n'étaient que quatre à l'époque de la Révolution... On nous montre encore, à droite du chemin et en venant de la grève, assez près de l'église du petit bourg, un terrain où l'on a trouvé bien des restes de maçonnerie et qu'on prétend être l'emplacement du palais du roi GRALON (4). Son propriétaire actuel, maire de Landévennec (5) y a trouvé des monnaies de Jean IV ou de Jean V, duc de Bretagne".

Relevé par R. LARS

Notes :

1. Chevalier DE FREMINVILLE, officier de ^{Marine} ~~mairie~~, archéologue, publia en 1836

une nouvelle édition du "Voyage dans le Finistère" de CAMBRY (1794)

2. Mgr Jean Baptiste Marie Champion de Cicé, abbé de Landévennec de 1746 à 1779, décédé en Prusse en 1805.

3. Le 22 février 1791, le Directoire du Département "arrête que l'Eglise de la ci-devant abbaye de Landévennec sera provisoirement l'Eglise paroissiale des habitants de la paroisse du même nom, sans qu'ils puissent s'emparer de l'argenterie et des ornements dépendans de la dite abbaye"
L'Eglise paroissiale était à cette époque en très mauvais état. Lors de la vente des Biens Nationaux le culte reviendra à l'église, l'abbatiale étant jugée trop importante et trop coûteuse à entretenir.

4. Sur un plan établi en 1904 (lors de la construction du puits communal et conservé par les Archives Départementales (2 - 0 - 442), la parcelle n° 1125 (approximativement derrière la maison LE DOARE près de la mairie) est nommée "emplacement du chateau du Roi Gradlon".

Etrange !

5. Il doit s'agir de Jacques LOUARN, maire de 1844 à 1866.



Eglise de LANDEVENNEC (entre 1904 et 1912)
à gauche : Prosper LE JACQ, Recteur.

MAIS OU SONT DONC PASSES NOS BATEAUX ?

Dans le récit de son voyage à LANDEVENNEC en 1852, le Chanoine SALUDEN mentionne trois petits navires suspendus à la voûte de l'église (voir pages précédentes).

La photographie de l'intérieur de l'église à l'époque du Recteur Prosper LE JACQ, c'est à dire entre 1904 et 1912, prouve bien l'existence d'au moins un bateau dont nous gardons trace jusqu'en 1921 lors de sa restauration par Joseph et Fanchig LE GALL (voir photo de couverture).

Le bateau n'aurait ensuite jamais rejoint l'église mais serait devenu propriété d'un dentiste parisien. Qui s'en souvient ? Quel est ce dentiste ? Qui pourrait nous donner des précisions à ce propos ?

Ce navire ou ces navires étaient selon toute vraisemblance des ex-voto réalisés par des marins comme il en existe dans bon nombre d'églises en bord de mer, à la chapelle Notre-Dame de Rocamadour à CAMARET, pour ne citer qu'elle. Par leur travail, ces marins remerciaient le Ciel de les avoir sauvés d'un naufrage, d'une catastrophe...

Il paraît assez difficile de déterminer avec précision à quel bateau correspond notre ex-voto ou de quel navire s'est inspiré son constructeur.

Puisse-t-il reprendre un jour sa place, s'il n'a pas disparu...

De L'USAGE des BOISSONS à LANDEVENNEC au XIXème Siècle.

Arrêté du maire de LANDEVENNEC - 10 avril 1845

(sur instructions du Préfet)

- Les cabarets, auberges et débits d'eau de vie, sont considérés comme lieux publics.

- L'ouverture en hiver, est fixée à 6H00 et 5H00 en été, et la fermeture 20H00 en hiver et 21H00 en été, par l'avertissement des cloches soumises à cet usage.

- Il est interdit de donner à boire et à manger, passé ces heures, sauf aux étrangers. De servir à boire pendant les offices divins, aux enfants de moins de 16 ans, et aux personnes en état d'ivresse. D'admettre les vagabonds, les gens sans aveux, de faire usage de vases de cuivre et de plomb, de débiter des boissons falsifiées ou contenant des principes nuisibles à la santé.

- les jeux de hasard sont interdits.

- Seules les mesures légales poinçonnées sont autorisées.

- Obligation :

de prévenir l'autorité locale en cas de rixe ou querelle,

de tenir un cahier (paraphé par le Maire)

des noms, prénoms, âge, qualité et domicile de tous ceux qui coucheront chez eux...

Le Gardeschampêtre et la Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

FLAUBERT et DUCAMP de passage en 1847, dans cette bourgade pittoresque, entrèrent dans un cabaret plus que simple où l'on s'asseyait sur des fûtaillies en guise de bancs. Ils burent un coup de mauvaise eau de vie, dans un de ces grands gobelets du pays, en faïence rayée de bandes roses et bleues...

(extrait de par les champs et par les grèves)

A la fin du siècle, en raison de l'importance considérable de la Marine, LANDEVENNEC dispose de 14 cafés et 4 hôtels. On y sert cidre, poirée, hydromel, vins alcoolisés, esprit, absinthe, fruits à l'eau de vie...

LES AUTOMOBILES IL Y A 50 ANS

A LANDEVENNEC

Il y a 40-50 ans, tout propriétaire d'une voiture automobile se devait d'en faire annuellement la déclaration en mairie.

Le tableau qui suit a été réalisé à partir d'un état dressé en décembre 1934 et janvier 1935.

Une augmentation sensible des voitures est à noter ces années-là, l'automobile commençant notamment à faire son apparition à la campagne :

janvier 1932 :	7 véhicules déclarés
janvier 1933 :	5
janvier 1934 :	7
janvier 1935 :	12
janvier 1936 :	10

La lecture de ce tableau appelle toutefois à une certaine réserve. Il paraît en effet probable que deux ou trois personnes n'y figurant pas possédaient cependant une automobile.

Nous savons ainsi que le Docteur Joseph KERREST avait été propriétaire d'une voiture de tourisme de marque "CORRE LA LICORNE" construite en 1922 et qu'il déclarait en mauvais état en novembre 1930. Cette année-là, Dominique BOIZIA, meunier au Moulin-Mer possédait également une CITROEN 10 chevaux.

En janvier 1932, Joseph GUEGUENIAT, boulanger, déclarait une camionnette PEUGEOT qui lui permettait d'effectuer ses livraisons de pain dans la commune.

En 1933, Bernard CHAMBENOIT, minotier au Moulin-Mer, possédait deux camions de marques DE DION BOUTON et LATIL.

Il est à noter également que certains propriétaires figurant au recensement de janvier 1935 n'étaient pas à leur premier véhicule. Ainsi, Jacques TANGUY, transporteur, avait possédé un autre car CITROEN jusqu'en 1933 et déclarait une "voiturette conduite intérieure DONNET" en janvier 1934. De même, René LECLERC, hôtelier (Hôtel Beau-Rivage, devenu Beau-séjour depuis) était détenteur d'une CHRYSLER jusqu'en 1934.

Puissent ces quelques lignes et le tableau, malgré leur imprécision remémorer ou évoquer cette époque où l'automobile allait commencer à se vulgariser...

RECENSEMENT DES AUTOMOBILES A LANDEVENNEC (déc. 1934 - janv. 1935)

Propriétaire	Type du véhicule	Marque	Puissance	N° d'immatriculation	Observations
BASSIGNAC Raymond Ecole de Kerdilès	voiture de tourisme	CITROËN	9 CV		aviateur au Poulmic, mari de l'institutrice
CAPITAINE Jean-Pierre cultivateur - Bourg	camionnette 12 places	FIAT	8	9704 FJ	
DE CHALUS René propriétaire-cultivateur - Abbaye	conduite intérieure	MATHIS	11	2459 FJ 1	
GOURLAN Jean boucher - Bourg	voiture de tourisme transformée en v. commerciale	CITROËN	14	4290 FJ 1	
LECLERC René hâtelier - Bourg	voiture de tourisme	CITROËN	9	365 JH	
LE DOARE Paul minotier - Moulin Mar	conduite intérieure	RENAULT	11	1540 FJ 1	vient d'acquies le moulin.
MARCHE DOUR Jean Rerrait - Route Neuve	voiture de tourisme	RENAULT		9407 TV 3	
OUILLIEN Pierre cultivateur - Kervelayen	conduite intérieure commerciale	RENAULT	8	1595 FJ 2	conduite par Michel BATHANY, son gendre
RIOU Joseph Rerrait - Kervelayen	voiture de tourisme	MATHIS	7		
ROULLIN Paul médecin - Bourg	voiture de tourisme	RENAULT	14	4255 GV 2	
TANGUY Jacques transporteur - Bourg	transport-autocar (25 places)	CITROËN	13	7448 FJ 1	
- id -	conduite intérieure	CITROËN	9	403 FJ 2	

